

Message quatre

**L'approvisionnement du Corps,
les membres du Corps
et la limitation du Corps**

Lecture biblique : Ph 1.19 ; 1 Co 12.15, 21, 27 ; Rm 12.5 ; Ep 4.7 ; 2 Co 10.13

I. La provision du Corps est l'approvisionnement abondant de l'Esprit de Jésus-Christ, typifié par l'huile d'onction composée, l'huile d'onction sainte—Ph 1.19-21a ; Ex 30.23-25 :

- A. L'Esprit composé est dans le Corps et aussi pour le Corps, et il est aussi pour le service sacerdotal qui édifie le Corps—v. 26-31 ; Rm 15.16 ; 1 P 2.5, 9.
- B. D'après Psaumes 133, la bonté inestimable et l'amabilité incalculable des frères qui demeurent ensemble dans l'unité sont comparées à la précieuse huile d'onction composée—Ep 4.3.
- C. Nous recevons la provision de l'Esprit grâce à l'intercession et à la communion des membres :
 - 1. Lorsque nous sommes desséchés et n'avons aucun moyen de continuer, nous avons besoin que d'autres frères et sœurs intercèdent à notre égard pour que nous puissions sortir de cette impasse—Ph 1.19 ; 1 Th 5.25 ; Jb 42.8-10.
 - 2. Nous devons prier jusqu'au point où nous entrons en Dieu pour recevoir la provision de l'Esprit qui donne la vie, pour nous alimenter et nourrir sous ceux dont nous prenons soin, pour l'édification du Corps—Lc 11.1-13.
 - 3. Nous ne pouvons pas vivre sans l'approvisionnement du Corps. Pour cela, nous devons constamment faire usage de la communion du Corps—1 Th 3.8 ; 1 Co 10.16b ; 1 Jn 1.3.
 - 4. Tant que nous vivons dans le Corps, nous recevons la provision du Corps, quelle que soit notre condition.
 - 5. Si un homme veut voir la lumière, il doit entrer dans l'église, le sanctuaire—Ps 73.16-17 ; Mt 5.14 ; Ap 1.20.
 - 6. Le Corps tout entier est bâti au moyen de l'interdépendance des membres—1 Co 16.18 ; Ep 4.16.

II. Dans le Corps, il ne peut y avoir ni indépendance ni individualisme, car nous sommes des membres, et les membres ne peuvent pas vivre détachés du Corps—1 Co 12.27 ; Rm 12.5 ; Ep 5.30 :

- A. Chaque croyant est un membre du Corps de Christ et chaque membre est indispensable—1 Co 12.15, 21 ; Rm 12.3.
- B. « Lorsque nous voyons vraiment notre position dans le Corps, c'est comme un second salut pour nous » (W. Nee, *Le Mystère de Christ*, p. 6)—Jn 1.50-51 ; 1 Tm 3.15.
- C. Ceux qui voient qu'ils sont membres du Corps certainement chériront le Corps et honoreront les autres membres—1 Co 12.23-24 ; Ph 2.29 ; 1 Co 16.18 ; Jg 9.9.
- D. Partout où il y a la révélation du Corps, il y a la conscience du Corps et partout où il y a la conscience du Corps, toute pensée et tout acte individualiste est exclu :
 - 1. Si nous voulons connaître le Corps, nous avons besoin d'être délivrés pas seulement de notre vie pécheresse et de notre vie naturelle, mais aussi de notre vie individualiste.
 - 2. Tout comme le Père est contraire au monde, l'Esprit est contraire à la chair ; et tout comme le Seigneur est contraire au diable, alors le Corps est aussi contraire à l'individu.

3. Tout comme nous ne pouvons pas être indépendants de la Tête, nous ne pouvons pas être indépendants du Corps.
4. L'individualisme est haïssable aux yeux de Dieu :
 - a. L'ennemi du Corps est l'égo, le « je » indépendant, le « moi » indépendant—Mt 16.21-26.
 - b. Si nous voulons être bâtis dans le Corps, le moi doit être condamné, renié, rejeté et désavoué.
 - c. Nous devrions être dépendants non seulement de Dieu mais aussi du Corps, des frères et sœurs—Ex 17.11-13 ; Ac 9.25 ; 2 Co 11.33.
5. Ce que moi je ne sais pas, un autre membre du Corps le saura. Ce que je ne peux pas voir, un autre membre du Corps le verra. Ce que je ne peux pas faire, un autre membre du Corps le fera.
6. Si nous refusons d'aider les autres membres, nous refusons d'aider Christ—1 Co 12.12.
7. Tôt ou tard, tous les chrétiens individualistes se dessècheront.

III. Puisque nous sommes membres du Corps, nous devons accepter d'être limités par les autres membres, de ne pas dépasser notre mesure :

- A. Une condition fondamentale à la croissance et au développement du Corps est le fait que nous reconnaissons notre mesure et ne l'outrepassons pas—Ep 4.7, 16.
- B. La Tête nous installe à notre place particulière dans le Corps et nous indique notre fonction particulière—1 Co 12.18.
- C. Lorsque nous donnons un témoignage sur notre œuvre, notre expérience ou bien notre réjouissance du Seigneur, nous devons témoigner conformément à notre mesure, c'est-à-dire avec une certaine limite.
- D. Nous nous attendons à ce que l'œuvre se répande, mais malgré cela, nous devons apprendre à être sous la restriction de Dieu. Nous ne devrions pas nous attendre à une expansion qui soit sans une certaine mesure—2 Co 10.13-15 :
 1. Si nous répandons l'œuvre selon l'Esprit, il y aura toujours une certaine limitation—cf. 2.12-14.
 2. Intérieurement, nous serons conscients que le Seigneur a l'intention de répandre l'œuvre seulement jusqu'à un certain point. Intérieurement, nous n'aurons pas la paix de répandre l'œuvre au-delà d'un certain point.
 3. Extérieurement, dans la situation, le Seigneur peut provoquer certaines circonstances qui limitent l'expansion de l'œuvre. L'environnement ne nous permet pas de dépasser une ligne de démarcation précise—cf. Rm 15.24.
 4. Comme Paul le fit, nous devrions nous mouvoir et agir suivant ce que Dieu a mesuré pour nous, restant à l'intérieur des limites du gouvernement de Dieu, de ce que Dieu a mesuré—2 Co 10.13.
 5. Concernant le service de l'église, nous avons besoin de réaliser que Dieu a seulement mesuré pour nous une portion précise et nous ne devrions pas allonger cette mesure à outrance—12.3-4, 6a.